

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nadine Leduc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/355e690928dee8ee6def81f0>

Date d'obtention : 2023-12-08 14:39:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une trousse qui va me permettre de mieux guider mes interventions en matière de Sexto. L'ABC de la démarche proposée est très rassurante pour mon milieu scolaire. Le partenariat avec le service de police au sujet des Sexto sera grandement facilité avec l'arrivée de ce déploiement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout à fait. La trousse a été expérimentée par le passé et des correctifs ont été apportés. C'est rassurant, car les interventions entourant l'échange de photos intimes entre mineurs a toujours été un sujet délicat à traiter. Les intervenants de l'école savent plus ou moins le droit de chacun. La formation nous éclaire et le précise. Très rassurant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À demeurer neutre dans l'intervention tout en faisant preuve d'empathie. À ne pas brusquer la victime ou encore, à chercher des éléments incriminants lorsque je vais rencontrer le présumé "coupable". Le rôle du milieu scolaire est bien défini et celui des enquêteurs de la police également.